

## Enfants victimes des violences intra familiales

**Les enfants sont nombreux à être victimes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Toutefois, le déni, la loi du silence, la méconnaissance de la gravité de l'impact à long terme de ces violences sur leur santé mentale et physique font qu'ils restent le plus souvent abandonnés, sans protection, ni soins, ni accès à la justice. Ils doivent survivre seuls face aux violences et aux traumatismes qu'elles engendrent.**

**Chaque jour, 2 enfants décèdent victimes de maltraitance** (source : INSERM 2010)

**14% des Français déclarent avoir été victimes de maltraitances** – physiques, sexuelles et psychologiques – au cours de leur enfance (source : sondage Harris-L'Enfant Bleu 2014)

**45% des Français suspectent au moins un cas de maltraitance dans leur environnement immédiat** – familles, voisins, collègues, amis proches – (source : sondage Harris-L'Enfant Bleu 2014)

**2 millions de Français, soit 3% de la population, déclarent avoir été victimes d'inceste** (Enquête IPSOS pour l'association Internationale des victimes de l'inceste, AIVI)

**86,8% des maltraitances sont intrafamiliales** (Source : ONED 2006)

La loi du 14 mars 2016 poursuit les objectifs initiés par la loi du 5 mars 2007. Ils sont de « contribuer à la connaissance de la population des mineurs et des jeunes majeurs en danger bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance ou d'une mesure judiciaire de protection de l'enfance, ainsi qu'à celle de l'activité des services de protection de l'enfance ; et de faciliter l'analyse de la cohérence et de la continuité des actions mises en œuvre au bénéfice des mineurs, de leur famille et des jeunes majeurs au titre de la protection de l'enfance ».

En 2015, sur 304 176 appels présentés au service du 119, 33 010 appels (+7,8 % depuis 2009) ont été traités. 56 % des appels traités, principalement émis par un membre de la famille proche, ont donné lieu à une aide immédiate lorsque le 119 exerce sa mission de conseil, de prévention et d'orientation et 44 % des appels traités ont été transmis aux départements concernés.

35 618 enfants pour lesquels un danger est évoqué sont concernés par ces appels traités, principalement pour des faits de violences physiques et psychologiques même si les cas de négligences lourdes sont en augmentation. S'agissant des suites données aux IP, 61% sont des suivis de proximité, 19,5% des mesures administratives et 19,5% des mesures judiciaires.

Avec le confinement, on redoutait l'accroissement des mauvais traitements infligés aux plus jeunes au sein des foyers. *"Ces huis clos ont eu des conséquences dévastatrices pour ces enfants maltraités",* explique notre journaliste Sophie Gauthier en plateau. Plus 35% de signalements pendant le confinement, et 46% d'interventions policières en hausse également. Un plan de lutte contre la violence faite aux enfants existe bien, mais seulement depuis 2017 et les associations ont pointé du doigt l'inefficacité du système de protection de l'enfance, avec trop peu d'enfants placés à la suite des signalements.

### Des conséquences graves à long terme

La maltraitance laisse pourtant des traces. *"Selon le conseil national de l'enfance, un enfant sur trois souffre de troubles de développement psychomoteurs, comme le syndrome dépressif chez 14 % des nourrissons et jusqu'à 25*

*% chez les 14-15 ans*", détaille Sophie Gauthier. Des syndromes qui sont parfois plus dramatiques. Chaque année en France, 72 enfants meurent sous les coups de leurs parents, soit un enfant tous les cinq jours

Cette absence de protection et de prise en charge des traumatismes vécus par ces enfants représente une lourde perte de chance en termes de santé mentale et physique, de développement, de vie affective, de scolarité, d'insertion sociale et professionnelle. Elle est un facteur de grande vulnérabilité, d'aggravation des inégalités et fabrique des injustices à répétition, de la précarité, de l'exclusion et de nouvelles violences. Or cette perte de chance est d'autant plus scandaleuse que des soins spécifiques sont efficaces pour traiter les traumatismes liés à ces violences. Ainsi, la plus grande part des conséquences sur la santé et sur la vie de celles et ceux qui en ont été victimes pourrait être évitée, de même que sur la reproduction sans fin des violences.

### **Des professionnels de santé en première ligne insuffisamment formés et une offre de soin trop rare**

Les professionnels de santé sont en première ligne pour lutter contre ces violences et éviter leurs conséquences. Cependant, rares sont ceux qui sont formés au dépistage systématique des violences et à la protection des victimes, ainsi qu'au repérage et à la prise en charge des traumatismes. L'offre de soins en psycho traumatologie reste de ce fait bien trop rare et peu accessible. Les autres secteurs, comme ceux de la protection de l'enfance et la justice, s'avèrent également incapables de protéger les enfants, faute de moyens, de formation et de volonté politique. Il a fallu attendre 2017 pour qu'un premier Plan de lutte et de mobilisation triennal contre les violences faites aux enfants soit lancé par les pouvoirs publics et se préoccupe de la question du dépistage et de la prise en charge des traumatismes. Il faudra patienter jusqu'en 2019 pour que dix « centres du psychotraumatisme », composés de professionnels formés et proposant une prise en charge pluridisciplinaire et sans frais, ouvrent enfin en France et en outre-mer grâce à notre plaidoyer. C'est un premier pas, mais le chantier reste immense. À l'heure actuelle, les étudiants en médecine et les professionnels du soin sont toujours aussi peu formés.

### **Un impact catastrophique à long terme sur la santé**

Comme le rappelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2016 : « La violence à l'égard des enfants est un problème de santé publique, de droits humains et de société, avec des conséquences potentiellement dévastatrices et coûteuses. Ses effets destructeurs nuisent aux enfants de tous les pays, touchant les familles, les communautés et les nations.

### **Des violences d'une ampleur largement sous-estimée**

Fréquentes et répandues dans tous les milieux, les violences que les enfants subissent sont fortement sous-estimées et encore bien trop tolérées pour certains (comme les châtimements corporels). Elles sont le plus souvent intrafamiliales ou institutionnelles et commises par des personnes censées protéger leurs destinataires. Ces violences s'exercent dans le cadre de rapports d'inégalité et de domination. Plus les enfants sont vulnérables, en situation de handicap ou de discrimination, plus ils sont exposés à des violences.